



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Denis, le 2 AVR 2013

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale du second degré

Pour affichage

Erratum :

Veillez modifier les dates de consultation sur SIAM des barèmes provisoires et des demandes de modification :

- au lieu de "du 21 mai 2013 au 24 mai 2013"
- lire "du 16 mai 2013 au 23 mai 2013"

sur l'arrêté rectoral du 20 mars 2013 (fin de page)
sur la circulaire académique de l'intra du 20 mars 2013 (déroulement des étapes page 25)



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des personnels de
l'enseignement secondaire
DPES 3

2012-2013

Affaire suivie par
Christiane Bourau Glisia

Téléphone
02.62.48.10.02
Fax
02.62.48.11.11
Courriel
mvt2013@ac-reunion.fr

24, avenue Georges
Brassens
CS71003
97443 Saint-Denis
cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr



Pour le Recteur et par délégation,
Le Chef de Division
des Personnels Enseignants
du Second degré

Yann COUEDIC